

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Politique environnementale internationale
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Relations internationales
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Berclaz, Philippe
Bernath, Magdalena
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas
Frischknecht, Ernst
Gerber, Marlène
Hirter, Hans
Hulliger, Caroline
Mach, André
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Terribilini, Serge
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Frischknecht, Ernst; Gerber, Marlène; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Mach, André; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Politique environnementale internationale, Relations internationales, 1974 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec des organisations internationales	1
Relations avec d'autres Etats	1
Economie	1
Politique économique	1
Ordre économique	1
Infrastructure et environnement	2
Energie	2
Energie nucléaire	2
Protection de l'environnement	2
Protection de la nature	2
Protection des eaux	3
Politique de protection de l'environnement	3
Déchets	15

Abréviations

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
NGO	Nichtregierungsorganisation
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
ARE	Bundesamt für Raumentwicklung
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
WHO	World Health Organization
UNEP	United Nations Environment Programme
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
EG	Europäische Gemeinschaft
BRD	Bundesrepublik Deutschland
EWG	Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
MERCOSUR	Gemeinsamer Markt des Südens
UNEA	United Nations Environment Assembly
GEF	Global Environment Facility
SNE	Strategie Nachhaltige Entwicklung
IDANE	Interdepartementalen Ausschuss für Nachhaltige Entwicklung
LRV	Luftreinhalte-Verordnung

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ARE	Office fédéral du développement territorial
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CEE-ONU	Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe
EEE	l'Espace économique européen
DDC	Direction du développement et de la coopération
USS	Union syndicale suisse
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CE	Communauté européenne
RFA	République fédérale d'Allemagne
CEE	Communauté économique européenne
MERCOSUR	Marché commun du Sud
UNEA	United Nations Environment Assembly
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
SDD	Stratégie pour le développement durable
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 05.12.1992
ANDRÉ MACH

Rassurée par les deux motions adoptées par le Parlement contre la sous-enchère salariale (92.057-42 et 92.057-24) dans le cadre de l'EEE et les modifications législatives du programme Eurolex, l'assemblée des délégués de l'USS s'est clairement prononcée en faveur du traité. Outre les progrès sociaux que ce dernier entraînerait, les dirigeants syndicaux ont également souligné que seules des réglementations sociales et écologiques prises à un niveau européen constituaient une réponse valable dans une économie de plus en plus internationalisée. L'USS a également rappelé que l'EEE ne devait être qu'une étape avant une **adhésion complète à la CE**.¹

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 04.04.1992
ANDRÉ MACH

Les conseillers fédéraux A. Koller et F. Cotti se sont rendus à Washington. Le premier a eu une entrevue avec le ministre de la justice, William Barr, au cours de laquelle il a été question de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue, de l'entraide judiciaire et d'un nouveau traité d'extradition entre les deux pays. Le second s'est entretenu, entre autres, avec son homologue William Reilly sur les questions de l'environnement, de la recherche et de la science. Lors de son séjour, le chef du DFI a également rencontré le secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, pour discuter du sommet de Rio.²

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 01.11.2015
CAROLINE HULLIGER

La cheffe du DETEC a effectué une **visite de travail au Chili** à l'occasion de laquelle la coopération bilatérale dans le domaine de l'énergie et de l'environnement a pu être renforcée grâce à la signature de deux accords à Santiago avec le ministre de l'énergie Máximo Pacheco.³

Economie

Politique économique

Ordre économique

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 24.08.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange entre** les États de l'AELE, dont fait partie **la Suisse, et le Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière.⁴

Infrastructure et environnement

Energie

Energie nucléaire

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 02.09.1998
LAURE DUPRAZ

Début mai, la **Direction française de la sécurité des installations nucléaires (DSIN) admettait publiquement avoir mesuré un taux de radioactivité anormal** sur des wagons suisses. Ceux-ci transportaient des déchets provenant de centrales nucléaires suisses, destinés au retraitement à l'usine de La Hague. Par la suite, la Société nationale de chemins de fer française a révélé des taux de contamination radioactive de 300 à 400 fois supérieurs aux normes de sécurité dans des wagons provenant de Suisse et d'Allemagne. Elle a décidé de stopper tout transport de déchets nucléaires. Suite à ces révélations, l'Office fédéral de l'énergie a décidé de suspendre toute autorisation pour le transport d'éléments combustibles irradiés tant que l'on ne connaîtrait pas les causes exactes de contamination. Bien que ces taux élevés n'aient à aucun moment mis en danger la santé physique de personnes, l'affaire a fortement secoué l'opinion publique et eu de nombreux échos auprès des médias. Le directeur de la DSN (Division de sécurité des installations nucléaires) suisse a assuré que les wagons étaient tous contrôlés avant leur départ et qu'ils n'étaient pas contaminés, il a supposé que la contamination s'était produite en cours de transport. Les centrales suisses ont supposé que l'eau qui recouvre les déchets lors de leur chargement avait pu contaminer les conteneurs. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a ordonné une enquête interne à la DSN sur le fait, relaté par les médias, que des collaborateurs n'auraient pas informé le directeur des taux de contamination trop élevés. Il a également ordonné une enquête sur le rôle de la DSN lors du transport de déchets nucléaires en France. Le chef du DETEC a annoncé un renforcement de l'indépendance de la DSN. L'organisme sera détaché du contrôle direct de l'administration et intégré dans une future «Agence nationale de sécurité». Les producteurs suisses d'énergie nucléaire ont reconnu les dysfonctionnements et ont assuré pour l'avenir leur coopération avec les autorités dans la refonte du système de surveillance des transports. Les organisations antinucléaires ont réaffirmé leurs positions qui ont trouvé dans cette affaire un appui certain. Les choses se sont encore envenimées suite au dépôt d'une plainte d'antinucléaires français et anglais auprès du Ministère public de la Confédération contre les autorités nucléaires suisses dans leur ensemble. La plainte visait les dirigeants des quatre centrales nucléaires en cause, la DSN et les fonctionnaires de l'Office fédéral de l'énergie. L'enquête menée par les centrales nucléaires a révélé que, ces dernières années, 26 cas de conteneurs destinés à l'étranger avaient atteint des taux de radiation trop élevés, cinq cas avaient dépassé les valeurs limites, selon l'Association suisse pour l'énergie atomique.⁵

Protection de l'environnement

Protection de la nature

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 13.09.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Das Verlangen nach **mehr regionaler Autonomie** kam auch bei der Konferenz der Regierungschefs der Arbeitsgemeinschaft der Alpenländer (Arge Alp), welche unter dem Vorsitz des Bündner Regierungspräsidenten Maissen (cvp) in Flims (GR) stattfand, zum Vorschein. Die Mitglieder verabschiedeten eine Resolution, in welcher sie **ein Europa der Regionen** forderten. Die gleiche Stossrichtung verfolgte die "Communauté de travail des Alpes occidentales" (COTRAO) mit ihrer Kritik an der wachsenden Fremdbestimmung der Alpenregionen.⁶

Protection des eaux

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 19.11.1981
HANS HIRTER

Zu den Hauptschuldigen an der Verschmutzung des Rheins gehören die **Kaliwerke im Elsass**. Obwohl die Schweiz von dieser Verunreinigung nicht selbst betroffen ist, hatte sie sich 1976 gemeinsam mit den andern Rheinanliegerstaaten BRD und Holland bereit erklärt, einen finanziellen Beitrag an Massnahmen zur Abwasserreinigung in diesen französischen Anlagen zu leisten. Da Frankreich sich nicht bewegen liess, dieses Abkommen zu ratifizieren, handelten die interessierten Staaten im Berichtsjahr eine neue Übereinkunft mit etwas weniger strengen Schutzmassnahmen aus.⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.11.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a émis un message à l'attention du parlement concernant la ratification du **Protocole sur l'eau et la santé** à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontalière et des lacs internationaux. Le Protocole est un accord destiné à promouvoir la protection de la santé en améliorant la gestion de l'eau et en luttant contre les maladies liées à l'eau. Il propose un concept d'organisation et de coopération renforcée entre les différentes autorités concernées par la gestion de l'eau, aussi bien à l'échelon national et local que dans un contexte transfrontière. Dans les deux ans suivant la date de ratification du Protocole, des objectifs à atteindre sont fixés. Chaque Partie devra fournir un rapport récapitulatif des données qu'elle aura recueillies et évaluées.⁸

Politique de protection de l'environnement

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 15.11.1974
ERNST FRISCHKNECHT

Die internationale Zusammenarbeit auf dem Gebiete des Umweltschutzes verstärkte sich. Der Ministerrat der OECD legte eine Grundsatzklärung über die Umweltpolitik und ein eingehendes Aktionsprogramm vor. Die Erklärung bestätigte insbesondere den von der Organisation bereits vorher anerkannten Verursachergrundsatz, der den Urheber von Verunreinigungen verpflichtet, die mit deren Beseitigung verbundenen Kosten zu tragen. Die Schweiz war bei den Beratungen durch Bundesrat Hürlimann vertreten. Zahlreiche europäische Umweltschutzverbände vereinigten sich in Strassburg zu einer «Aktion Umweltschutz Europa» und veröffentlichten eine europäische Umweltschutzcharta.⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 02.10.1976
HANS HIRTER

Wie bereits in den Vorjahren **bemühten sich die europäischen Regierungen um eine verbesserte Koordination ihrer Umweltschutzmassnahmen:** So fanden anlässlich der zweiten europäischen Umweltschutzministerkonferenz die schweizerischen Vorschläge für den Ausbau des Artenschutzes (Inventarisierung und Beschützung von gefährdeten Tier- und Pflanzenarten) rege Beachtung. In Genf trafen sich Vertreter der EG und der Schweiz zum gemeinsamen Studium von Lärm- und Abwasserproblemen.¹⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 30.12.1989
SERGE TERRIBILINI

La détermination helvétique de mener une politique de l'environnement à l'échelon européen s'est manifestée par la voix de F. Cotti lors de la rencontre trilatérale France-Italie-Suisse sur l'environnement à Milan où il affirma la résolution de la Suisse de collaborer avec la CE. Il fit de même à la réunion de Vienne des ministres de l'environnement d'Autriche, d'Allemagne de l'Ouest, du Liechtenstein et de la Suisse dans le but d'harmoniser les points de vue de leurs gouvernements respectifs où il insista pour que la CE et l'AELE organisent une conférence commune sur ce sujet. Dans le même esprit, **la Suisse a adopté, avec 28 autres pays, la charte européenne «Environnement et santé»** à Francfort que F. Cotti considère comme un premier pas à une collaboration active au niveau continental. Proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette charte établit une causalité directe entre les problèmes liés à l'environnement (dégradation de l'air, de l'eau, du sol, de l'alimentation) et les risques croissants pour la santé humaine. Son but, outre l'incitation à prendre des mesures concrètes pour y remédier, vise surtout à une amélioration de l'information sur les dangers actuels potentiels et à inciter les médias à sensibiliser et responsabiliser le public afin de créer un climat favorable à la protection de l'environnement.¹¹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 10.04.1990
SERGE TERRIBILINI

Comme lors des années précédentes, l'activité internationale fut riche et la Suisse y prit part activement. F. Cotti a, en premier lieu, participé à la **conférence informelle de Nairobi** (Kenya), réunissant des ministres de l'environnement du Nord et du Sud sous la direction du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Cette rencontre visait à préparer la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil en 1992. Celle-ci devrait rendre possible, pour la communauté internationale, un renforcement de l'action écologique. Ses thèmes importants seront les changements climatiques, la protection de la couche d'ozone, l'application de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières des déchets spéciaux ainsi que les mécanismes de financement des mesures de protection de l'environnement, avant tout en ce qui concerne les pays en voie de développement.¹²

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 17.05.1990
SERGE TERRIBILINI

Le chef du DFI se rendit encore à la **Conférence de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) à Bergen** (Norvège) rassemblant les ministres de l'environnement de toute l'Europe ainsi que des Etats-Unis et du Canada. Il y fut principalement demandé de rechercher une croissance équilibrée entre les impératifs respectifs de l'économie et de l'écologie, ainsi que d'aider les pays de l'Est et du Tiers monde. Les résultats de cette réunion furent toutefois maigres, un certain nombre de pays, tels les Etats-Unis, freinant la mise en oeuvre de mesures concrètes.¹³

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 13.10.1990
SERGE TERRIBILINI

Dans le cadre des négociations entre la CE et l'AELE sur la création d'un EEE, la Confédération, par la voix de F. Cotti, a affirmé à de nombreuses reprises durant l'année qu'elle n'était pas prête à faire la moindre **concession dans le domaine de l'environnement**. Sa législation étant en avance sur bon nombre de pays européens, elle n'envisage aucunement de faire marche arrière pour trouver une harmonisation par le bas avec la CE et désire que des dérogations lui soient accordées. Cette attitude a rencontré la compréhension du commissaire de la CE pour l'environnement, Carlo Ripa di Meana, qui a assuré que la Suisse ne verra pas son «acquis environnemental» remis en question. Instituée sur l'initiative de la Suisse, la **rencontre entre les pays de l'AELE et du Liechtenstein** à Genève, destinée à définir une stratégie commune pour l'avenir, a d'ailleurs permis aux sept ministres de l'environnement concernés de s'exprimer à ce sujet. Ils ont, à l'unanimité, affirmé ne pas vouloir renoncer à leurs normes de lutte contre la pollution, globalement plus sévères que celles de la Communauté. Ils ont également revendiqué la qualité de partenaires à part entière dans l'Agence européenne de l'environnement que la CE veut créer, et ont manifesté la volonté d'intensifier leur collaboration avec cette dernière.¹⁴

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 15.10.1990
SERGE TERRIBILINI

La troisième **réunion tripartite sur l'environnement** entre la France, l'Italie et la Suisse a vu l'adoption de déclarations communes sur la circulation et l'élimination des déchets, ainsi que sur le projet de parc international du Mont-Blanc. Dans le premier cas, il fut décidé que chaque pays devait assurer lui-même l'élimination de ses déchets et que les mouvements transfrontières devaient être réduits le plus possible pour se limiter à ceux destinés à des installations de traitement spécialisées. Dans le second cas, un protocole fut élaboré sur la marche à suivre pour la création d'un tel parc, dans le but de protéger cette région alpine.¹⁵

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 24.06.1991
SERGE TERRIBILINI

Le chef du DFI a pris part, à Prague, à la **conférence internationale «Environnement pour l'Europe»** qui a réuni 30 ministres de l'environnement européens ainsi que des représentants des Etats-Unis, du Canada et du Japon. Le but de cette rencontre était d'envisager une politique globale et cohérente de protection de l'environnement au niveau de l'Europe. Le président de la Confédération a demandé une aide importante de la part des nations occidentales en faveur des pays de l'Est, afin de lutter contre la situation écologique désastreuse qu'ils connaissent.¹⁶

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 28.10.1991
SERGE TERRIBILINI

Les ministres de l'environnement de la Suisse, de la France et de l'Italie se sont rencontrés à Champéry (VS), en octobre. Ils ont estimé qu'il était indispensable d'harmoniser les objectifs et la stratégie européenne en matière de protection de l'environnement, et d'introduire des taxes sur l'énergie et le CO₂ d'ici l'an 2000, afin de stabiliser, puis réduire les émissions polluantes. Ils ont également abordé le thème de la création d'un parc international au Mont-Blanc, axé tant sur la promotion économique que sur la protection des milieux naturels, et ont lancé une étude de faisabilité à ce sujet.¹⁷

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 27.12.1991
SERGE TERRIBILINI

R. Felber et F. Cotti se sont rendus à Paris afin de discuter avec leurs homologues de l'OCDE de la **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (CNUED), qui se tiendra à Rio de Janeiro en 1992 et qui réunira 160 Etats. Celle-ci se situe dans la lignée de la conférence de Stockholm de 1972, mais se veut plus efficiente. Le but de la conférence est l'adoption d'une charte de la terre, dont la forme et la portée seraient comparables à celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme.¹⁸

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 03.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Réunissant plus de trente mille personnes, 185 pays, 57 chefs d'Etat et 31 chefs de gouvernement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) s'est déroulée au mois de juin à **Rio de Janeiro**. Elle avait pour but de produire une déclaration fixant les grands principes d'une gestion commune et durable de la terre et un plan d'action, l'Agenda 21, établissant, en quelque 800 pages, les moyens d'y parvenir. Ceci devait être accompagné d'une convention sur le climat et d'une convention sur la diversité biologique.

Les travaux préparatoires pour l'élaboration d'une convention sur le climat touchant à une réduction des émissions de CO₂ pour les pays industrialisés se sont achevés autour d'un projet minimal ne comportant ni limitations, ni calendrier. Ce faible résultat fut notamment dû à une opposition des Etats-Unis à toute mesure limitative et contraignante. Les autres pays industrialisés (principalement CE et AELE) se sont prononcés pour une stabilisation au niveau de 1990 des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000, afin d'aller ensuite dans le sens d'une réduction. Des divergences sont également apparues en ce qui concernait le mode et le montant du financement des projets d'aide au Tiers-monde en matière d'environnement, les pays riches ayant eu quelque réticence à délier leur bourse: les 125 milliards de dollars par an nécessaires ont été considérés comme une somme impossible à débloquer en période de conjoncture difficile. L'élaboration d'un texte sur le respect de la diversité biologique fut également problématique et donna lieu à d'âpres négociations; l'impasse fut complète puisque les Etats-Unis déclarèrent qu'ils ne la signeraient pas, prétextant leur opposition au système de financement prévu. Au vu de ces divergences, c'est donc sur un constat d'échec partiel que débuta (et s'acheva) la Conférence de Rio.¹⁹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 04.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Pour la Suisse, l'élément essentiel de la Conférence de Rio était la mise au point d'une **convention sur le climat**. Le chef du DFI a considéré que les changements climatiques représentaient un risque majeur et que la réussite de la conférence serait jugée sur l'aboutissement de ce dossier. Malgré les échecs des travaux préparatoires, la délégation suisse a déclaré qu'elle restait optimiste et que, de toute manière, le sommet de la terre représentait un changement important dans la politique environnementale globale, et que sa seule tenue montrait une évolution des mentalités; développement économique et protection de l'environnement sont désormais indissociables. Elle s'est prononcée pour un important déblocage de moyens financiers et technologiques en faveur du Tiers-Monde, et a entendu souligner le caractère supranational que doit revêtir la politique de l'environnement.²⁰

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 14.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Lors de la Conférence, la Suisse, si elle a signé la convention sur le climat, a voulu, de concert avec l'Autriche, rejointe par le Liechtenstein et, dans un premier temps, la Hollande, faire une déclaration solennelle afin de préciser ses engagements et de renforcer la portée de ce traité en proposant notamment une **stabilisation des émissions de CO₂ d'ici l'an 2000**. Ces trois nations ont cherché d'autres partenaires pour s'associer à leur initiative. Malgré les pressions des Etats-Unis, la CE s'est dite séduite par ce projet. D'autre part, la Suisse a signé la convention sur la diversité biologique, mais en émettant néanmoins certaines réserves afin de se protéger en

matière de propriété intellectuelle. En outre, c'est sous son impulsion que l'Agenda 21 a précisé certaines règles dans le domaine des transferts technologiques et que celui-ci s'est enrichi d'un chapitre sur la protection des montagnes.²¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 02.11.1992
SERGE TERRIBILINI

La **5e rencontre tripartite** des ministres de l'environnement de la France, de l'Italie et de la Suisse a mis **l'accent sur le problème du transit par les Alpes**. Les trois pays ont reconnu que la solution du trafic combiné rail-route était la seule issue permettant d'absorber l'augmentation prévisible du trafic de transit, tout en réduisant ses impacts sur l'environnement. Les trois ministres ont également approuvé certaines recommandations destinées à lutter contre le smog estival.²²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 06.05.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Parallel zur zweiten paneuropäischen Umweltministerkonferenz in Luzern konferierten auch die Nichtregierungsorganisationen (NGO). Neben einer Vorkonferenz organisierten diese privaten Umweltorganisationen ein Rahmenprogramm zur Umweltkonferenz, welches als Öko-Festival bezeichnet wurde. Sowohl Wirtschafts- als auch Umweltverbände äusserten die Erwartung, dass die westlichen Länder konkrete Schritte zur Umsetzung ihrer umweltpolitischen Vorreiterrolle in Ost- und Mitteleuropa unternehmen würden. Die Konferenz der vorbereitenden Expertengruppe, zusammengesetzt aus Regierungsvertretern und Repräsentanten der OECD sowie der Weltbank, setzte im Umwelt-Aktionsprogramm einen Schwerpunkt auf die **Forderung einer gesamteuropäischen CO2- und Energieabgabe**. Unter dem Vorsitz von Bundesrätin Ruth Dreifuss diskutierten und berieten über 40 Umweltminister aus europäischen Ländern, Delegationen der EU, aus den USA, Kanada, Australien und Japan und Vertreter von über einem Dutzend internationaler sowie nichtstaatlicher Organisationen (NGO) das Umwelt-Aktionsprogramm für Mittel- und Osteuropa, den Bericht «Europas Umwelt 1993», das Umweltprogramm für Gesamteuropa sowie die vom Europarat vorgeschlagene **Strategie für den Schutz der Natur in Europa**. Die zentralen Fragen wie beispielsweise die künftige Politik im Bereich der Atomenergie in Osteuropa oder die Einführung einer koordinierten CO2-Abgabe blieben jedoch bis am Schluss umstritten. Die Konferenz wurde mit einer zehnteiligen Ministererklärung abgeschlossen, welche in 29 Punkten die wichtigsten Bereiche, in denen schnelles Handeln als erforderlich empfunden wird, auflistete. Im übrigen beschlossen die Ministerinnen und Minister ein Umweltaktionsprogramm für Ost- und Mitteleuropa, ohne allerdings finanzielle Zusicherungen zu gewähren.²³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.06.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die kleine Kammer überwies dem Bundesrat eine Petition zur Kenntnisnahme, welche die im Dezember 1992 gegründete Stiftung «Grünes Kreuz der Umwelt» an die eidgenössischen Räte gerichtet hatte. Die Petitionäre verlangten darin eine finanzielle Unterstützung des Grünen Kreuzes der Umwelt durch die Bundeskasse. Die Starthilfe sollte CHF 15 Millionen für die nächsten fünf Jahre betragen. Die Aufgabe des Grünen Kreuzes sollte vor allem darin bestehen, in Zusammenarbeit mit Organisationen der Vereinten Nationen sogenannte «Grünhelme» auszubilden und für Krisen-, Sanierungs- sowie Umwelt-Katastrophenfälle bereitzustellen. Die Urheber dieser Organisation merkten erst im Berichtsjahr, dass bereits eine internationale Organisation mit demselben Namen bestand. Diese war am Rand des Erdgipfels von Rio auf holländische Initiative gegründet und vom früheren sowjetischen Staats- und Parteichef Gorbatschow präsiert worden. Nach längeren Gesprächen wurde die Fusion der beiden Organisationen als NGO mit dem Namen «**Internationales Grünes Kreuz**» beschlossen. Die Präsidentschaft übernahm Gorbatschow, Direktor wurde Nationalrat Wiederkehr (Idu, ZH). Das operationelle Zentrum wurde im Genfer Vorort Conches eingerichtet, während in Den Haag (NL) der Hauptsitz der Organisation mit einem Forschungs- und Informationszentrum seinen Betrieb aufnahm.²⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 23.09.1993
MATTHIAS RINDERKNECHT

Nachdem der Ständerat die Klimakonvention der UNCED einstimmig gutgeheissen hatte, stimmte der Nationalrat gegen Minderheiten aus rechtskonservativen Kreisen, welche Rückweisung resp. Nichteintreten forderten, mit 90 zu 24 Stimmen in der GesamtAbstimmung der Vorlage zu. Am 12. Juni 1992 hatte die Schweiz das **Rahmenübereinkommen der Vereinten Nationen über Klimaänderungen der internationalen Konferenz für Umwelt und Entwicklung** (UNCED) in Rio de Janeiro (Brasilien) unterzeichnet. Das Übereinkommen sieht unter anderem die Ausarbeitung und Umsetzung nationaler Programme mit Massnahmen zur Begrenzung der Emission

von Treibhausgasen vor. Zusammen mit Österreich und Liechtenstein hat sich die Schweiz aber in einer Zusatzklärung insbesondere verpflichtet, geeignete Massnahmen zu treffen, um bis zum Jahr 2000 den Ausstoss von Kohlendioxid und anderer Treibhausgase – abgesehen von jenen, deren Emissionen schon im Montrealer Protokoll (bezüglich VOC) geregelt sind – auf das Niveau von 1990 zurückzuführen.²⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 06.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Der Nationalrat hat ein **Zusatzprotokoll betreffend die Bekämpfung flüchtiger organischer Verbindungen** (VOC), welches ein Teil des 1983 ratifizierten Übereinkommens der UNO-Wirtschaftskommission für Europa über weiträumige grenzüberschreitende Luftverunreinigungen darstellt, angenommen. VOC-Emissionen, welche eine wichtige Vorläufersubstanz bei der Bildung von troposphärischem Ozon (Sommersmog) darstellen, sollen gemäss dem Protokoll von den Vertragsparteien bis zum Jahr 1999 gegenüber einem Basisjahr zwischen 1984 und 1989 um 30 Prozent gesenkt werden. Die Schweiz hat als Basisjahr 1984 gewählt. Angesichts der Revision des Umweltschutzgesetzes, welche eine VOC-Lenkungsabgabe vorsieht, wird die Schweiz wahrscheinlich in der Lage sein, die Verpflichtungen einzuhalten. Allerdings bleiben die Vorgaben deutlich hinter denjenigen des schweizerischen Luftreinhaltekonzepts und der Luftreinhalteverordnung (LRV) zurück.²⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 15.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Der **Globale Umweltfonds** (Global Environment Facility, GEF), welcher 1990 geschaffen und im Rahmen der Weltbank dem UNO-Umwelt- und Entwicklungsprogramm zugeordnet wurde, war im Rahmen der Konferenz für Umwelt und Entwicklung in Rio zum wichtigsten Finanzierungsinstrument für globale Umweltprojekte wie beispielsweise Massnahmen zur Reduktion von CO₂-Emissionen bestimmt worden. Die Schweizer Delegation stellte im Berichtsjahr eine zweite Tranche von CHF 80 Mio für Umweltprojekte in der Dritten Welt in Aussicht. Die schweizerische Projektfinanzierung war jedoch recht umstritten, da an der Mitgliederkonferenz in Cartagena (Kolumbien) ein interner Evaluationsbericht diskutiert wurde, der gravierende Mängel in der Zieldefinition der Umweltprojekte offengelegt sowie undurchsichtige Kompetenzverhältnisse festgestellt hatte.²⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 20.12.1993

MATTHIAS RINDERKNECHT

Nachdem die Eidgenossenschaft im Rahmen der 700-Jahr-Feier Schuldstreichungen gegen Umweltprojekte (**Debt for Nature Swaps**) zugunsten von Drittweltländern vorgenommen hatte, kam gegen Ende des Berichtsjahres auch Polen in den Genuss eines derartigen Schuldenerlasses in der Höhe von CHF 70 Mio.²⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 07.07.1994

SERGE TERRIBILINI

La Suisse a tenté de rompre son isolement européen en engageant des démarches afin d'être intégrée au sein de l'**Agence européenne de l'environnement**. En octobre, R. Dreifuss a ainsi déposé une demande officielle d'adhésion. La participation future de la Suisse à cette institution a paru en bonne voie. Cette agence se préoccupe essentiellement de coordonner l'information et l'observation de l'environnement au niveau européen. Il serait essentiel pour la Suisse d'avoir accès à cette information, notamment pour pouvoir adapter à temps ses normes aux standards européens.²⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.08.1994

SERGE TERRIBILINI

Les ministres de l'environnement de l'Autriche, de l'Allemagne, du Liechtenstein et de la Suisse, réunis en août à Vaduz, ont préconisé des mesures drastiques – telles qu'une limitation des émissions de CO₂ et l'introduction d'une taxe – pour ramener la production de gaz carbonique en l'an 2000 à son niveau de 1990. Ils ont également souhaité diminuer la consommation d'essence des véhicules automobiles et réduire massivement les émissions de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote, en particulier en vue de lutter contre l'ozone estival.³⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 29.08.1994
SERGE TERRIBILINI

Le DFAE a par ailleurs multiplié les démarches afin d'obtenir que Genève puisse accueillir le **secrétariat permanent de la Convention sur les changements climatiques**. Genève se trouve en concurrence avec Bonn, Nairobi (Kenya) et Montevideo (Uruguay).³¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 03.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Le **Fonds mondial pour l'environnement** (GEF), qui gère environ CHF 3 milliards dans le cadre d'actions pour le développement durable, a été fortement restructuré. Afin de remédier à de mauvaises gestion et répartition des compétences ainsi qu'à une absence de fixation de priorités, le secrétariat a vu sa position renforcée et autonomisée. En outre, une distribution des postes plus juste a été effectuée au sein de l'exécutif entre les pays du Nord et ceux du Sud, et la Suisse y a obtenu un siège. Le Conseil fédéral a par ailleurs octroyé CHF 64 millions en faveur de projets environnementaux dans les pays en développement pour les années 1994-1996.³²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 14.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Lors de leur 7ème **rencontre tripartite**, les ministres de l'environnement de la France, de l'Italie et de la Suisse ont également affirmé leur volonté de réduire les émissions de CO2 en coordonnant leurs mesures de lutte. Les représentants italien et français ont par ailleurs assuré la Suisse de leur soutien pour son adhésion à l'Agence européenne de l'environnement ainsi qu'à la Commission des Nations Unies pour le développement durable, où elle n'a qu'un siège d'observateur.³³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.03.1995
LIONEL EPERON

Signée en 1994 par la Suisse - à l'instar de 85 autres Etats - la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification** a été soumise à l'approbation des Chambres par le Conseil fédéral. Reconnaisant la désertification et la sécheresse comme des problèmes de dimension mondiale nécessitant une coopération internationale, ce document fixe les tâches, les responsabilités, les obligations ainsi que les engagements des différents partenaires pour lutter plus efficacement contre ce phénomène. Principale région touchée, l'Afrique se voit accorder la priorité par rapport aux trois autres annexes régionales (Asie, Amérique latine/Caraïbes, Méditerranée septentrionale) définies dans la convention. Au vu de l'échec relatif des efforts déployés jusqu'alors dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'accord met l'accent sur une nouvelle approche qui, partant de la base, vise à renforcer l'action et la participation locales. En matière de ressources financières, il attribue par ailleurs une grande place à l'optimisation des mécanismes et sources de financement déjà existants. Sur le plan institutionnel enfin, une Conférence des Parties évaluera et examinera la bonne application de la convention ainsi que les effets des mesures adoptées. La Suisse s'est en outre proposé d'accueillir le Secrétariat permanent de la convention qui sera prochainement désigné.³⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 14.06.1995
LIONEL EPERON

Si le Conseil des Etats a décidé d'approuver cet accord à l'unanimité, ce dernier a en revanche été l'objet d'une **proposition de non-entrée en matière Steinemann** (pdl, SG) au sein de la Chambre du peuple. Protestant contre la participation de la Confédération à un nouvel accord international négocié sous l'égide de l'ONU, le député saint-gallois a par ailleurs mis en doute les avantages que la ville de Genève retire de la présence d'organisations internationales sur son territoire. C'est cependant à une très forte majorité des votants que le Conseil national a décidé d'autoriser le gouvernement à ratifier la convention.³⁵

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 13.09.1995
LIONEL EPERON

A l'invitation de la Croix-Verte, une **délégation russe** - composée de dix scientifiques et militaires ayant à charge d'assainir divers sites pollués par des matières chimiques et radioactives en Russie - s'est rendue en Suisse dans le cadre de «legacy-Programms» soutenus par la Confédération.³⁶

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.10.1995

LIONEL EPERON

Contrairement à ce qui était attendu, la troisième **Conférence paneuropéenne** des ministres de l'environnement qui s'est tenue fin octobre à Sofia (Bulgarie) s'est achevée sans que les Etats-parties ne parviennent à adopter de "programme environnemental pour l'Europe". Mis à part la conclusion d'un accord relatif à la protection des espèces et des paysages, les maigres résultats obtenus à l'issue de cette conférence n'ont pas manqué de contraster avec les attentes des organisations écologistes suisses qui, peu avant la rencontre, s'étaient prononcées en faveur de mesures concrètes, telles que l'introduction de taxes sur le CO2 et l'énergie ainsi que sur le kérosène. Si pareilles revendications n'ont dès lors pu obtenir satisfaction, la rencontre a néanmoins fourni l'occasion à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, cheffe de la délégation helvétique, de signer en marge des réunions un accord octroyant une **remise de dettes** de CHF 20 millions à la Bulgarie. En contrepartie, les autorités de ce pays se sont engagées à consacrer cette somme à des projets en faveur de l'environnement.³⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.12.1995

LIONEL EPERON

A l'appel du Conseil de l'Europe s'est tenue pour la deuxième fois depuis 1970 l'**Année européenne de la conservation de la nature** à laquelle la Confédération et les cantons suisses se sont associés en organisant plusieurs manifestations visant à sensibiliser l'opinion publique et à promouvoir des projets concrets. Lancé à Romont (FR) par la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, le programme national lié à cette manifestation s'est vu doté d'une enveloppe financière de quelque CHF 3.75 millions destinée à encourager des projets relatifs à la promotion de la nature sous toutes ses formes. Il a par ailleurs été marqué par la mise sur pied des journées de la nature qui ont réuni quelque 200 participants au Palais fédéral et qui se sont soldées par la signature d'un manifeste écologique. Organisé fin novembre à Lugano, un dernier congrès d'importance nationale donna l'occasion à environ 300 spécialistes d'examiner l'opportunité de créer un second Parc national. De son côté, l'OFEPF profita de cette rencontre pour présenter un nouveau concept relatif à la préservation des paysages en Suisse.³⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 06.12.1995

LIONEL EPERON

Le gouvernement a proposé au parlement de se prononcer en faveur d'un projet d'arrêté fédéral concernant la ratification de la **Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**. Ce document a pour principal but de garantir, d'une part, la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) par un pays projetant de construire une installation susceptible d'avoir des répercussions transfrontières importantes et, d'autre part, d'assurer que ce pays informera et consultera les Etats limitrophes quant aux impacts potentiels de l'installation concernée. Outre les normes réglant le contenu et l'étendue de l'EIE, la convention édicte également les dispositions procédurales à suivre lors de la réalisation d'une étude d'impact impliquant plusieurs pays. Comme l'a souligné le Conseil fédéral dans son message, la Confédération devrait retirer différents avantages de cet accord. Du fait que le droit suisse ne contient aucune disposition visant spécifiquement les projets susceptibles d'avoir un impact transfrontière important, la convention permettra notamment de combler cette lacune. Première des deux Chambres à se prononcer sur cet objet, le Conseil national a décidé à la quasi-unanimité d'autoriser le gouvernement à ratifier la convention.³⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 13.06.1996

LIONEL EPERON

Après que le Conseil national eut approuvé fin 1995 la **Convention de la CEE-ONU sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**, la Chambre haute s'est à son tour penchée sur cet accord et a décidé à l'unanimité d'habiliter le gouvernement à le ratifier. Les sénateurs ayant toutefois apporté une modification d'importance mineure à l'arrêté fédéral autorisant la ratification, cet objet a nécessité une procédure d'élimination des divergences entre les deux Chambres au terme de laquelle le National s'est rallié à la formulation retenue par le Conseil des Etats.⁴⁰

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 27.06.1997
LIONEL EPERON

Largement débattu au niveau national, le concept de développement durable a en outre retenu l'attention de la communauté internationale lors de la session extraordinaire de l'**Assemblée générale de l'ONU** sur le suivi de la Conférence de Rio de 1992. Réunis à New-York dans le courant du mois de juin, les chefs d'Etat et de gouvernement de 164 pays ne purent à cette occasion que constater le peu de résultats tangibles issus des déclarations d'intention proclamées lors du Sommet de la terre. Les différents bilans tirés en matière d'aide au développement ainsi que de luttés contre le réchauffement climatique et la déforestation ont en effet révélé la quasi-disparition de l'esprit qui avait animé la Conférence de Rio. Ainsi, l'objectif qui enjoit les nations industrialisées à porter à 0,7% la part de leur PNB consacrée au soutien des pays en développement n'a de loin pas été atteint, puisque l'aide internationale en termes de pourcentage du PNB total a globalement baissé de 0,34% en 1992 à 0,27% en 1995. Le différend qui a opposé l'Union européenne aux Etats-Unis concernant la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre a pour sa part empêché l'établissement d'un consensus sur ce dossier: Alors que l'UE a réaffirmé sa volonté de réduire de 15% ses rejets de CO₂ dans l'atmosphère d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990, les Américains ont en revanche refusé de prendre des engagements chiffrés en la matière, ce qui leur a d'ailleurs valu de nombreuses critiques eu égard à leur position clef dans la production de dioxyde de carbone à l'échelon planétaire. Dans ce contexte de dissensions, la session extraordinaire de New-York s'est achevée par l'adoption d'un simple «document de base» rappelant uniquement l'attachement des participants aux principes formulés cinq ans auparavant. Côté helvétique, l'allocution prononcée à cette occasion par Ruth Dreifuss s'est voulue globalement positive. Bien qu'ayant reconnu que la Conférence de Rio peine à se traduire dans les faits – notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté –, la cheffe du DFI a néanmoins salué la prise de conscience que ce sommet a suscitée au sein de la communauté internationale au sujet du lien existant entre le développement social, le développement économique et la protection de l'environnement.⁴¹

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 23.10.1997
LIONEL EPERON

Avancée en 1996 déjà, l'idée du Conseil fédéral d'organiser à Genève un Forum international pour un développement durable («**Geneva Forum**») s'est concrétisée durant l'année sous revue. Destiné à la fois à relancer la vocation internationale de la Cité de Calvin sur le plan environnemental ainsi qu'à favoriser l'avènement de résultats concrets en matière de durabilité, ce sommet devrait rassembler chaque année une centaine de participants issus de cinq sphères différentes: milieux d'affaires, gouvernements, organisations internationales, ONG et monde académique. Placés sur un pied d'égalité, les congressistes pourraient alors réfléchir aux mesures à entreprendre dans leurs secteurs d'activités respectifs. Trois axes de réflexion ont d'ores et déjà été définis: Le premier portera sur le rapport entre le mécanisme des prix et le développement durable, le second sur l'utilisation des nouvelles technologies de communication et le troisième sur le transfert de connaissances entre les deux hémisphères. Au vu du vif intérêt suscité par cette proposition auprès de tous les milieux contactés, un premier forum de ce type se tiendra dans le courant de l'année 1998 déjà. L'expérience sera alors soumise à évaluation pour déterminer s'il convient de la renouveler.⁴²

RELATIONS INTERNATIONALESDATE: 25.10.1997
LIONEL EPERON

Une année avant que se tienne la quatrième Conférence paneuropéenne des ministres de l'environnement qui aura lieu à Aarhus (Danemark) en juin 1998, quelque 350 représentants politiques, d'organisations non-gouvernementales et du monde de la science venus de toute l'Europe se sont réunis à **Bâle** dans le cadre d'un **congrès international** sur l'état de l'environnement du Continent. Centrée sur la préservation de la diversité biologique et des paysages, la réunion s'est soldée par l'adoption d'une «Déclaration de Bâle» non contraignante d'un point de vue juridique, mais qui comporte de nombreuses recommandations plus ou moins concrètes parmi lesquelles figure la nécessité de créer des mécanismes à même de garantir une coopération entre les instances politiques, les organisations privées (ONG) et la sphère scientifique.⁴³

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 14.09.1999
LAURE DUPRAZ

La **Maison internationale de l'environnement** a été inaugurée en septembre à Genève. Plus de 25 organisations, institutions ou secrétariats actifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable y ont déjà élu domicile, dont le Bureau européen du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).⁴⁴

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 04.09.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Dix ans après le sommet de la terre de Rio, les Nations Unies ont organisé le **Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg**. Les trois conventions cadre issues de Rio, à savoir les changements climatiques, la désertification et la protection de la biodiversité, n'ont pas été réunies à l'occasion de ce sommet. Après d'âpres négociations, les représentants des 190 pays ont réussi à adopter un Plan d'action. Ce dernier recouvre six domaines. 1. Energie : le compromis ne prévoit aucun objectif chiffré ni échéance pour accroître, d'ici à 2015, le recours aux énergies renouvelables. Les pays pauvres pourront continuer à utiliser des sources d'énergie disponibles sur leur territoire. 2. Changements climatiques : le plan insiste pour que les Etats ratifient le Protocole de Kyoto, mais sans toutefois condamner le rejet de Washington. 3. Eau et assainissement : le nombre de deux milliards de personnes, qui n'ont pas accès aux réseaux d'eau potable et aux installations sanitaires, devra être réduit de 50% d'ici à 2015. 4. Biodiversité : les participants ont convenu de "réduire fortement" le nombre d'espèces (forêts, plantes et animaux) menacées d'ici à 2015, sans toutefois établir une liste de celles qui sont directement concernées. 5. Commerce : le plan réaffirme la volonté de mettre progressivement un terme aux aides à l'agriculture et aux entraves au commerce, mais ne supprime pas ces aides importantes pour les USA et l'UE. 6. Bonne gouvernance : Le document souligne la nécessité de combattre et de promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit, sans en faire une condition incontournable de l'aide publique au développement. Le **Plan d'action** a déçu les associations environnementales, car bien qu'il chiffre des objectifs dans certains domaines, aucune mesure ou contrainte n'y est associée. La délégation suisse a, en dépit de résultats moyens, tiré un bilan positif du sommet.⁴⁵

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 15.01.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a donné son accord pour que le Kazakhstan puisse intégrer le groupe présidé par la Suisse au Conseil exécutif du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Ce groupe comptait déjà l'Azerbaïdjan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le Conseil exécutif élabore la politique du Fonds et décide des investissements. La Suisse détient l'un des 32 sièges du Conseil. **L'intégration du Kazakhstan** permettra à la Suisse de fournir une contribution importante au renforcement de la collaboration entre Etats d'Asie centrale sur les questions environnementales : gestion de l'eau et assèchement de la mer d'Aral, pollution due à l'industrie minière, mise en danger d'une riche biodiversité par la diminution des zones naturelles, surpâturage et surexploitation des forêts.⁴⁶

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 23.05.2003
PHILIPPE BERCLAZ

La délégation suisse s'est montrée satisfaite du déroulement de la **Conférence « Un environnement pour l'Europe » de Kiev**. En ouverture, la Suisse a approuvé les trois protocoles qui figuraient au programme, à savoir le Protocole sur la responsabilité civile en cas de pollution des eaux transfrontalières, celui relatif à l'évaluation stratégique environnementale ainsi que celui sur le registre des rejets et transferts de polluants. Dans leur déclaration finale, les ministres ont approuvé la proposition suisse visant à rapprocher les politiques régionales et le processus international de développement durable engagé à Rio en 1992. Ils ont en outre exprimé leur volonté d'enrayer la dégradation de la biodiversité d'ici 2010. Les participants à la Conférence ont jugé que la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique constituaient des conditions essentielles pour un développement économique sain et le progrès social en Europe. Pour parvenir à cet objectif, la biodiversité devra être prise en compte dans toutes les politiques sectorielles telles que l'agriculture, les transports ou l'aménagement du territoire.⁴⁷

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 08.02.2006

MAGDALENA BERNATH

Anlässlich der Eröffnung des **Globalen Umweltministerforums** in Dubai (Arabische Emirate) rief Bundespräsident Leuenberger dazu auf, nach dem Vorbild der Millenniumsziele im Bereich der Entwicklung konkrete und messbare Vorgaben für die globale Umweltpolitik zu formulieren. Gestützt auf die auf internationaler Ebene vereinbarten Zielsetzungen in den Bereichen Klimaschutz (Kyoto-Protokoll), Artenvielfalt (grösstmögliche Verminderung des Artenschwundes bis 2010) und Chemikalien (Minimierung der schädlichen Auswirkungen auf Umwelt und Gesundheit bis 2020) unterbreitete Leuenberger den Vorschlag einer globalen Agenda für die gesamte internationale Umweltpolitik.⁴⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 07.03.2010

NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociations dans le cadre de l'élaboration d'un **accord international sur l'utilisation du mercure** censé compléter l'actuelle réglementation internationale dans le domaine des produits chimiques et des déchets. Afin de lutter pour la protection de l'homme et de l'environnement contre les effets nocifs de ce métal lourd hautement toxique, il s'est engagé en faveur de mesures telles que l'interdiction du commerce international du mercure et des produits en contenant ou fabriqués au moyen de technologies y recourant, la garantie d'un stockage final sûr des déchets contenant du mercure et l'assainissement des sites contaminés. Au niveau mondial, les émissions de mercure sont estimées à 2000 tonnes par an et sont principalement dues à la combustion de charbon pour la production d'énergie et à l'extraction artisanale de l'or. En Suisse, elles sont relativement faibles (un peu plus d'une tonne, en 2008) et résultent essentiellement de l'incinération des piles usagées et des amalgames dentaires, ainsi que des crémations.⁴⁹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 17.12.2010

NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a adopté un message concernant l'approbation du **Traité avec la Principauté du Liechtenstein relatif aux taxes environnementales** dans la Principauté du Liechtenstein. Ce traité porte sur la reprise par le Liechtenstein des taxes environnementales introduites en Suisse depuis 1998 afin d'éviter des distorsions de concurrence au sein de l'espace économique formé par les deux pays en vertu du traité douanier de 1923. N'ayant suscité aucune discussion, le traité a reçu l'approbation des chambres, respectivement par 191 voix contre 1 et à l'unanimité.⁵⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.06.2012

MARLÈNE GERBER

20 Jahre nach dem UNO-Weltgipfel für nachhaltige Entwicklung und Umwelt in Rio de Janeiro wurde im Berichtsjahr die dritte Nachfolgekonferenz erneut in der brasilianischen Metropole ausgetragen. Die Schweiz setzte sich unter anderem zum Ziel, sich am **Weltgipfel „Rio+20“** für die Erarbeitung von nationalen Aktionsplänen für eine grüne Wirtschaft einzusetzen. Zum Ende der Konferenz verabschiedeten die Staaten mit der Erklärung von Rio ein gemeinsames, rund 50-seitiges Dokument nichtbindenden Charakters. Während die Politiker das Ergebnis nüchtern als realpolitischen Kompromiss bezeichneten, äusserten sich Nichtregierungsorganisationen mit Umschreibungen wie „visionslos“ oder „blutleer“ um einiges enttäuscht. Als bedeutende Neuerung sind die globalen Nachhaltigkeitsziele zu erwähnen, welche mit der Erklärung definiert werden. Betreffend „grüne Wirtschaft“ konnte sich die Staatengemeinschaft darauf einigen, diese als wichtiges Werkzeug im Kampf gegen die Armut und zur Förderung des nachhaltigen Wachstums zu erwähnen. Konkrete Ziele oder Massnahmen wurden jedoch nicht formuliert. Auch hinsichtlich der Energiepolitik fehlten spezifische Vorgaben. Abgelehnt wurde das Anliegen primär von Seiten der Entwicklungsländer, welche den Industrienationen vorwarfen, mit dem Konzept der grünen Wirtschaft den Protektionismus verstärken zu wollen. Keine Einigung erzielten die Nationen im Bereich Meeresschutz. Das Dokument wird von der eidgenössischen Regierung unterstützt, wobei sie sich jedoch nicht vollständig zufrieden zeigte, da einige Bereiche zu wenig konkret formuliert seien.⁵¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.10.2013

MARLÈNE GERBER

Auf eine Initiative der Schweiz und Norwegen hatte die UNO 2009 im Rahmen des Umweltprogramms der Vereinten Nationen (UNEP) die Schaffung eines **internationalen Übereinkommens zur Verringerung der Freisetzung von Quecksilber** beschlossen. Mit dem im Januar 2013 erteilten Mandat sollte sich eine Schweizer Delegation unter Leitung der internationalen Abteilung des Bundesamtes für Umwelt (BAFU) bei den im Berichtsjahr stattfindenden Verhandlungen zur Konvention insbesondere für ein Verbot neuer Minen sowie die Schliessung bestehender Minen zum Abbau des hochgiftigen und persistenten Schwermetalls einsetzen. Darüber hinaus will die Schweiz auf ein

generelles Verbot der Verwendung von Quecksilber in Produkten und der industriellen Produktion hin arbeiten, das nur Ausnahmen zulässt, sofern keine Alternativen verfügbar sind. Weiter stand die eidgenössische Delegation dafür ein, Entwicklungs- und Schwellenländer bei der Umsetzung der Konvention finanziell zu unterstützen. Im Oktober des Berichtsjahres wurde die Konvention im japanischen Minamata unterzeichnet. Dies zur Erinnerung an die zahlreichen Opfer, welche eine jahrzehntelang andauernde Quecksilberkontamination, bedingt durch den von einer Kunststofffabrik verursachten Ausstoss von grossen Mengen an organischen Quecksilberverbindungen in eine nahe Meeresbucht, gefordert hatte. Bei der Unterzeichnung der Minamata-Konvention durch die Regierung liess Bundesrätin Leuthard (cvp) verlauten, man gedenke insbesondere Massnahmen im Bereich des Goldkleinbergbaus und somit der Hauptquelle des Quecksilberausstosses, mit CHF 7,5 Mio. zu unterstützen. Die Konvention enthält ein Verbot der Herstellung sowie des Imports und Exports bestimmter Produkte, unter anderem quecksilberhaltige Batterien, Fiebermesser und Glühbirnen. Neben der Schweiz verpflichteten sich auch Norwegen und Japan zur finanziellen Unterstützung von Massnahmen in Entwicklungsländern. Ende 2013 stand die Ratifikation des Übereinkommens durch das Parlament noch aus.⁵²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 30.10.2013
MARLÈNE GERBER

Genf zählt zu einem der weltweit verteilten Standorte, die **globale Umweltdaten** sammeln und aufbereiten. Im Oktober beschloss die Regierung, das zu diesem Zweck geschaffene und gemeinsam mit dem Umweltprogramm der Vereinten Nationen (UNEP) und der Universität Genf geführte Zentrum für weitere fünf Jahre und mit einem Beitrag von CHF 400'000 zu unterstützen.⁵³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 27.09.2015
MARLÈNE GERBER

Im September 2015 verabschiedeten die Mitgliedstaaten der UNO am Nachhaltigkeitsgipfel in New York die nachhaltigen Entwicklungsziele (Sustainable Development Goals, SDG). Die 17 Ziele, unterteilt in insgesamt 169 Unterziele, definieren die Schwerpunkte für die nachhaltige Entwicklung bis 2030 und gelten universell. Die so genannte **Agenda 2030** löst die für die Entwicklungsländer geltenden Millenniums-Entwicklungsziele ab, die seit 2000 die Grundpfeiler der Entwicklungszusammenarbeit gebildet hatten. Im Unterschied zu den vorgängigen Zielen wurden die SDG nicht von einer Expertengruppe, sondern in einem umfassenden partizipativen Prozess ausgearbeitet. Die Schweiz zeigte sich sehr zufrieden mit dem Ergebnis der dreijährigen, am Weltgipfel «Rio20+» angestossenen Arbeit. Für die Schweiz relevante Ziele wie etwa diejenigen betreffend Wasser, Rechtsstaatlichkeit oder Nachhaltigkeit in Produktion und Konsum konnten im Sinne der Eidgenossenschaft verankert werden. Ferner hatte sich die Schweiz stark und erfolgreich dafür eingesetzt, dass die Umsetzung der Ziele mit einem griffigen Mechanismus überprüft wird.

In der Schweiz gab es keinen nennenswerten Widerstand gegen die SDG, was gemäss NZZ zum einen mit der Zielausrichtung, zum anderen aber auch mit der fehlenden Verbindlichkeit der Ziele zu tun hat. Der Bund plant, die SDG in der Botschaft über die internationale Zusammenarbeit 2017-2020 sowie in der Strategie für eine nachhaltige Entwicklung 2016-2019 zu berücksichtigen. 2018 wird die Schweiz einen Überprüfungsbericht zuhanden der UNO erstellen, um über den Stand der Umsetzung zu berichten. Mit der Koordination der Arbeiten betraut sind die DEZA und das ARE.⁵⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 18.12.2015
MARLÈNE GERBER

Im Jahr 2015 genehmigte das Parlament einstimmig das sogenannte **Minamata-Übereinkommen** zur weltweiten Reduktion des Einsatzes von Quecksilber und zur Festlegung von Bestimmungen im Umgang mit der toxischen Substanz zum Schutze der Gesundheit und Umwelt. Konkret untersagt das Regelwerk die Eröffnung neuer Quecksilberminen, befristet die Ausbeutung bestehender Minen und begrenzt die Menge der Quecksilber-Emissionen, wovon etwa Kohlekraftwerke, Abfallverbrennungsanlagen oder Zementwerke betroffen sind. Ferner wird der internationale Handel beschnitten: Der Import von Quecksilber bedarf der schriftlichen Zustimmung des Empfängerstaates und darf nur zu bestimmten Zwecken oder zur Entsorgung erfolgen. Ab 2020 untersagt die Konvention die Herstellung und den Vertrieb von quecksilberhaltigen Produkten, die einen bestimmten Grenzwert überschreiten. Davon betroffen sind auch Batterien, Thermometer, Leuchten und Kosmetika. Nicht zuletzt werden mit dem Übereinkommen Bestimmungen zur sicheren Zwischenlagerung von Quecksilbervorräten und -abfällen, zum internationalen Verkehr von Quecksilberabfällen sowie generell zum fachgerechten Umgang mit Letzteren im Hinblick auf deren Entsorgung erlassen. Die zentrale Finanzierungsquelle zur

Umsetzung des Übereinkommens ist der Globale Umweltfonds (GEF), dessen Rahmenkredit die Schweiz im selben Jahr für die Periode 2015-2018 genehmigt hatte. Das mittlerweile von über 120 Staaten unterzeichnete Übereinkommen wurde wesentlich durch die Schweiz mitgestaltet. Die Ratifikation der Konvention ist für die Schweiz nur mit wenigen Anpassungen verbunden, da doch seit 1986 bereits Einschränkungen für quecksilberhaltige Produkte und den Umgang mit Quecksilber bestehen. Vom neuen Regelwerk betroffen seien gemäss Ausführungen der bundesrätlichen Botschaft einzig im Recycling von Quecksilber engagierte Firmen, die auch in den Quecksilber-Handel involviert sind und den rezyklierten Rohstoff ins Ausland exportieren. Der Bundesrat plant in diesem Zusammenhang Änderungen auf dem Verordnungsweg, um den Export von rezykliertem Quecksilber zu reduzieren.⁵⁵

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 30.09.2017
DIANE PORCELLANA

Le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure s'installera à Genève, où se trouve les secrétariats des trois conventions traitant des produits chimiques et des déchets dangereux. L'intégration au centre de compétences existant permettra, selon les 150 Etats réunis lors de la première Conférence des Parties à la Convention de Minamata (COP 21), de profiter des synergies et de diminuer les coûts. Cette décision salue le rôle d'initiateur de l'accord joué par la Suisse au côté de la Norvège. En tant que pays hôte, la Suisse soutiendra la convention d'un million de francs par année. En parallèle, des directives relatives aux émissions de mercure dans les secteurs des mines d'or artisanales, aux émissions de mercure atmosphériques issues des centrales thermiques au charbon, des usines d'incinération ou des cimenteries ont été adoptées. L'efficacité de l'accord sera évaluée afin d'améliorer les mises en œuvre au niveau national.⁵⁶

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 01.11.2017
DIANE PORCELLANA

La Suisse participera à la **troisième Assemblée de l'ONU pour l'environnement** (UNEA), placée sous le thème de la lutte globale contre la pollution atmosphérique, aquatique et liée aux déchets. Les Etats membres des Nations Unies dresseront un bilan de l'état de l'environnement, établiront des stratégies pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources, et décideront des mesures de politique environnementale. La délégation suisse s'engagera à ce que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNEA soient renforcés dans leur fonction de piliers de la gouvernance environnementale internationale. Elle prônera également la nécessité de créer des bases scientifiques afin de lutter contre la pollution marine par les plastiques et les microplastiques. La contribution suisse au PNUE pour la période 2018-2019 s'élèvera à près de 4.4 millions de francs par an.⁵⁷

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 20.06.2018
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a approuvé le **rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable**. La version de l'Administration fédérale a été modifiée, sous l'égide du conseiller national Ignazio Cassis qui jugeait le texte trop «critique» et trop «à gauche». Plusieurs paragraphes sont passés à la trappe, le bilan de la Suisse a été amélioré et les ambitions ont été revues à la baisse. Les réactions des organisations ne se sont pas faites attendre. Elles ont même indiqué vouloir établir leur propre rapport sur le développement durable. Le PLR a soutenu son représentant. Ainsi, d'après le rapport révisé, la Suisse aurait déjà bien intégré les objectifs de développement durable. Elle excelle surtout dans les domaines de la cohésion sociale, de la gestion durable, de la qualité de vie et de la protection contre les risques naturels. Notamment dans l'agriculture, elle a su combiner la sécurité de l'approvisionnement de la population, la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural et l'occupation décentralisée du territoire. Toutefois, les défis ne manquent pas. La Suisse doit instaurer un mode de consommation et de production plus durable, et plus particulièrement, réduire l'effet de ses comportements de consommation à l'étranger. A l'interne, elle doit parvenir à une pleine égalité salariale entre hommes et femmes. Le rapport sera présenté, en juillet 2018, lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU. Pour la mise en œuvre future, la Confédération souhaite améliorer son dialogue avec les cantons et les communes et leur apporter son soutien dans la réalisation des objectifs. Elle aimerait maintenir les discussions avec le groupe consultatif composé d'acteurs non étatiques intéressés et une meilleure implication du Parlement.⁵⁸

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.03.2019
DIANE PORCELLANA

Pour la **mise en oeuvre de l'Agenda 2030**, le Conseil fédéral a nommé un délégué du DETEC et du DFAE à la tête de la direction opérationnelle des travaux. Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) a été remplacé par un comité directeur, composé des offices concernés par les objectifs de développement durable. Pour la période 2020 à 2030, la Stratégie pour le développement durable (SDD) prendra une nouvelle orientation. Le plan d'action de la SDD sera adapté à chaque législature, par le comité directeur et le délégué du DETEC. A mi-législature, le comité directeur et le délégué du DFAE coordonneront le rapport national destiné à l'ONU. Les deux représentants devront fournir un rapport sur la mise en oeuvre de l'Agenda 2030, chaque année, au Conseil fédéral. L'efficacité et l'efficacités de la nouvelle structure administrative seront analysées avant la fin 2022.⁵⁹

Déchets

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 03.06.1989
SERGE TERRIBILINI

La Suisse a eu un rôle central dans la préparation de la **Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux**. En effet, c'est A. Clerc, sous-directeur de l'OFEP, qui présida le groupe d'experts chargé de sa préparation. Cette convention, d'autant plus nécessaire que la production de déchets spéciaux atteint des volumes de plus en plus élevés dans les pays industrialisés (plus de 500 millions de tonnes par année dont au moins 300'000 pour la Suisse), a pour but de réduire progressivement la production de déchets dangereux, d'assurer à chaque pays le droit de refuser un chargement de déchets ou de laisser ce chargement quitter son territoire, de développer les installations d'élimination près des lieux de production, de diminuer les mouvements transfrontières tout en renforçant leur contrôle et d'assister les pays du Tiers-monde en ce qui concerne les installations d'élimination et de stockage.⁶⁰

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 25.07.1989
SERGE TERRIBILINI

L'événement majeur en 1989, pour lequel la Suisse, par le truchement de F. Cotti, s'est beaucoup investie, a été la **Conférence de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets spéciaux**. Une première approche eut lieu en début d'année à Dakar lors de la réunion ministérielle euroafricaine à l'initiative du Sénégal et du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui visait à un échange de vues entre Européens et Africains au sujet d'un projet de convention mondiale qui devait être l'objet de cette conférence. Cette rencontre permit surtout de mettre à jour les divergences; alors que les pays européens désiraient des mesures assez souples qui, bien qu'elles s'attachent à la protection des pays du Tiers-monde, ne condamnent pas toute possibilité d'exportation de déchets spéciaux, certains pays africains voulaient une interdiction totale du transport des déchets pour tous.⁶¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 09.12.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a approuvé un amendement à la Convention de Bâle interdisant l'exportation des déchets dangereux vers les pays en voie de développement ou en transition. Comme la Suisse ne les a jamais autorisés, la décision du Conseil fédéral n'a pas de conséquence particulière pour l'industrie et l'artisanat. Toujours dans le cadre de la Convention de Bâle, la Suisse a financé au Maroc en 2001 une conférence continentale sur la prévention et la gestion écologiquement rationnelle pour l'Afrique des stocks de déchets dangereux. Cette conférence a permis l'adoption par tous les ministres africains de l'environnement, en juillet 2002, d'une déclaration portant sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux (Déclaration de Rabat). Lors de la 6ème Conférence à Genève, les fabricants de téléphones portables ont signé une déclaration de coopération avec la Convention de Bâle. Les producteurs s'engagent à récupérer et recycler les téléphones portables. La Suisse a profité de ce sommet pour faire une proposition à 1,6 million de francs afin d'accueillir de manière permanente les **secrétariats des Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm** qui s'occupent tous de déchets.⁶²

1) BO CE, 1992, p.877ss.; Presse des 13.10. et 28.11.92.

2) Presse des 28.3. au 30.3. et 4.4.92.

3) Communiqué du DETEC du 01.11.2015

4) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19

5) Presse des 7.5, 8.5, 15.5, 19.5, 30.5 et 4.6.98; 24 Heures, 9.6.98; LT, 24.6.98; NZZ, 2.9.98.

6) BùZ, 18.6. und 19.6.93; LZ, 19.6.93; Presse vom 13.9.93

7) BaZ, 20.1., 27.1., 18.11. und 19.11.81.

8) FF, 2004, p. 6405 ss.

- 9) TA, 15.7.74; NZZ, 7.11. und 15.11.74; Mitteilungsblatt des Delegierten für Konjunkturfragen, 30/1974, S. 53 ff.; Documenta, 1974, Nr. 11, S. 2 ff.
- 10) NZZ, 24.3. und 27.3.76; TA, 30.3.76; BN, 2.10.76.
- 11) JdG, 19.8. et 24.10.89; NZZ, 30.10., 9.12. et 30.12.89; BaZ, 8.12.89; TA, 9.12.89; Vat., 29.12.89; Bulletin de l'OFEPF, 1989, no 1; SGU-Bulletin, 1989, no 1, p. 3 ss.
- 12) NZZ, 24.1. et 10.4.90; Bund, 31.1.90
- 13) NZZ, 15.5. et 17.5.90
- 14) NZZ, 22.1., 13.2., 24.3. et 6.4.90; TW, 20.1., 22.1., 20.3. et 13.10.90; CdT, 19.2.90; BaZ, 9.4., 14.7 et 26.9.90; Bulletin de l'OFEPF, 1990, n° 1; Presse du 7.4.90
- 15) JdG et NZZ, 15.10.90
- 16) NZZ, 24.6.91
- 17) NQ, 27.10.91; Presse du 28.10.91
- 18) Bund, 27.12.91; Presse des 30.11. et 4.12.91
- 19) JdG, 15.2., 29.2., 21.3., 20.5. et 29.5.92; Bund, 19.2. et 8.4.92; NQ, 22.2.92; NZZ, 22.2, 20.3 et 30.5.92; BaZ, 29.2.92; LNN, 1.4.92; BZ, 22.1.92; LZ, 22.4.92; NQ, 12.5.92; Presse du 6.2, 4.4, 6.4 et 11.5.92
- 20) JdG, 6.4.92; BaZ, 9.4.92; 24 Heures, 1.6.92; Bulletin de l'OFEPF, 1992, no 2.; Presse du 12.5 et 22.5.92
- 21) Presse du 1-15.6.92
- 22) Presse du 2.11.92
- 23) NZZ, 3.5.93; Ww, 6.5.93; Umweltschutz in der Schweiz, 1993, Nr. 1, S. 2 ff.; Umweltschutz (SGU), 1993, Nr. 3, S. 188; Presse vom 14.4., 28.-30.4. und 1.5.93
- 24) AB SR, 1993, S. 574 f.; JdG, 16.6.93; Presse vom 21.4. und 21.6.93
- 25) Presse vom 10.6., 21.9. und 24.9.93; AB NR, 1993, S. 1498 ff.; AB NR, 1993, S. 1572 ff.; AB SR, 1993, S. 433 ff.; BBI, 1993, 2, S. 121 ff.
- 26) AB NR, 1993, S. 1578 f.; AB SR, 1993, S. 909 ff.; BBI, 1993, 2, S. 669 ff.
- 27) NZZ und Bund, 9.11.93; BaZ und TA, 27.11.93; TG, 15.12.93
- 28) NQ, 20.12.93
- 29) NF, 12.11.94; Presse du 7.7.94
- 30) JdG et NQ, 22.8.94
- 31) NQ, 29.8.94
- 32) 24 Heures, 19.3.94; SGT, 12.4.94; NZZ, 3.11.94
- 33) NF, 12.11.94; Express et NZZ, 14.11.94
- 34) FF, 1995, 2, p. 773 ss.
- 35) BO CE, 1995, p. 596 ss.; BO CN, 1995, p. 1930 ss.
- 36) Presse du 13.9.95
- 37) 24 Heures, 28.9.95; Presse des 18.10 et 24.10.95
- 38) Presse des 4.2, 30.8 et 29.11.95; TA, 14.1.95; DAZ, 23.1.95; NZZ, 2.9 et 1.12.95; Bund, 30.11.95
- 39) BO CN, 1995, p. 1930 ss.; FF, 1995, 4, p. 397 ss.
- 40) BO CE, 1996, p. 59 s.; BO CN, 1996, p. 945 ss.
- 41) 24 Heures, 6.2.97; ; NQ et TA, 25.4.97; NZZ et BaZ, 5.6.97; TA, 19.6.97; Presse des 15.4, 23.6 et 25-27.6.97
- 42) JdG, 18.7.97; NQ, 23.10.97
- 43) BaZ, 22.10 et 24.10.97; NZZ, 23.10.97; TW et NZZ, 27.10.97; Presse du 25.10.97
- 44) Presse du 14.9.99.
- 45) Presse du 14.8 jusqu'au 6.9.02. Le sommet s'est déroulé du 26.8 au 4.9.02.
- 46) DETEC, communiqué de presse, 15.1.03.
- 47) DETEC, communiqué de presse, 23.5.03.
- 48) Presse vom 8.2.06.
- 49) NZZ, 7.3.10.
- 50) FF, 2010, p. 1621 ss.; BO CN, 2010, p. 1199 et 2184; BO CE, 2010, p. 1212 et 1355; FF, 2010, p. 8269 s.
- 51) NZZ, 10.3., 22.6. und 23.6.12.
- 52) Medienmitteilung BR, BAFU und EDI vom 9.1.13; Medienmitteilung UVEK und BAFU vom 16.1. und 10.10.13; Medienmitteilung UVEK vom 19.1.13; NZZ, 10.1. und 21.1.13.
- 53) Medienmitteilung BR, BAFU und UVEK vom 30.10.13.
- 54) Medienmitteilung EDA vom 18.12.15; Medienmitteilung EDA, EJPD vom 25.9.15; NZZ, 15.1., 25.9.15
- 55) AB NR, 2015, S. 1457 f.; AB NR, 2015, S. 2313; AB SR, 2015, S. 1160 f.; AB SR, 2015, S. 1348; BBI, 2015, S. 287 ff.
- 56) Communiqué de presse CF du 30.9.17; Communiqué de presse du CF du 28.9.17; Communiqué de presse du CF du 6.9.17; AZ, 30.9.17
- 57) Communiqué de presse CF du 01.11.2017
- 58) Communiqué de presse OFEV du 20.6.18; Rapport Confédération suisse du 20.6.18; TG, 18.6.18; 24H, 21.6.18; SGT, 4.7.18; NZZ, TG, 18.7.18; WW, 19.7.18
- 59) Communiqué de presse du CF du 22.3.19
- 60) NZZ, 9.1. et 28.2.89; BaZ, 13.1., 25.1., 15.3., 16.3. et 17.3.89; BZ, 14.3.89; CdT, 18.3.89; Vat., 18.3.89; Presse du 18.3., 19.3., 20.3. et 3.6.89. LM, 23.3.89; Bulletin de l'OFEPF, 1989, no 2.
- 61) NZZ, 20.1.89, Presse du 25. - 31.1.89. SGT, 26.1.89; BaZ, 1.3.89; TW, 24.6.89; Bund, 25.7.89.
- 62) LT, 10.12.02; Lib., 12.12.02; Exp., 13.12.02; DETEC, communiqué de presse, 4.9 (amendement) et 9.12.02 (Conférence).